

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : RD69/RD113 - Salon-de-Provence - Desserte de la zone commerciale des Gabins -
Convention d'études avec mise à disposition du domaine public routier

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la mise à disposition du domaine public routier départemental à la Société Civile de Construction Vente Salon-de-Provence Développement, pour la réalisation des études préliminaires et d'avant projet d'aménagement d'un accès depuis le carrefour RD69 / RD113 (giratoire Ouest) et d'une sortie aménagée sur la RD69 entre les PR 1+28 et PR 1+220 afin de desservir le projet de la zone commerciale des Gabins ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au rapport.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée